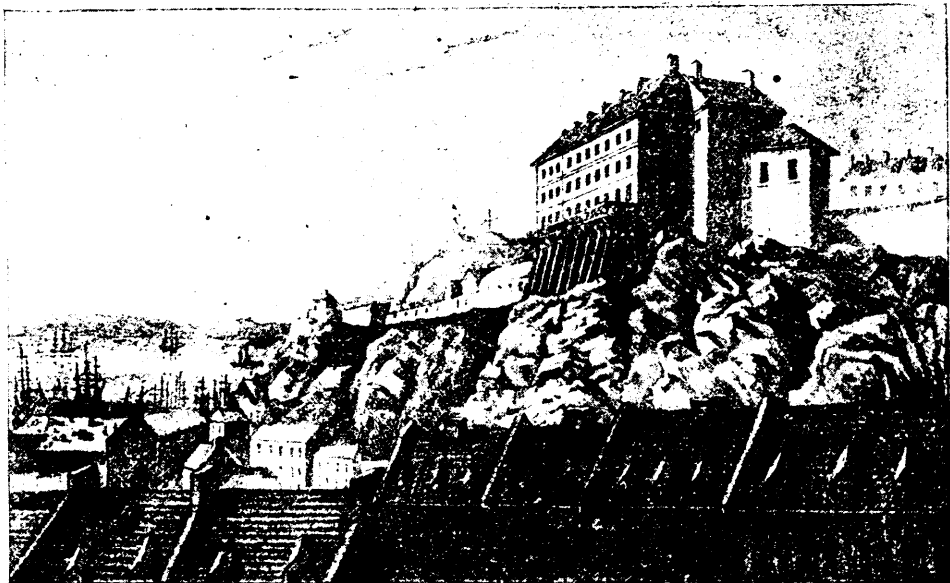




QUÉBEC. — LE CHATEAU SAINT-LOUIS APRÈS SA DERNIÈRE RESTAURATION (1809-12). INCENDIÉ LE 23 JANVIER 1834



Le Château Saint-Louis et le Vieux Château (QUÉBEC)



être l'ancien Château Saint-Louis, mais qui n'est qu'un bâtiment de la fin du siècle dernier, une construction anglaise, ou suisse-anglaise, car c'est l'helvétien Frédéric Haldimand, gouverneur anglais, qui en a ordonné les premiers travaux.

Mon regretté ami le docteur Hubert Larue, auteur d'une excellente histoire populaire du Canada, me disait un jour, avec sa joyeuseté ordinaire : "La première partie de notre histoire nationale a été écrite à coups de canon, la deuxième à coups de bills." L'ancien Château Saint-Louis (incendié le 23 janvier 1834) appartenait à la première période de nos annales historiques : la période militaire. Le Vieux Château actuel, que j'ai baptisé du nom de "Château Haldimand", avec M. James Macpherson LeMoine pour parrain, appartient à la période pacifique, la période des bills.

LE CHATEAU SAINT-LOUIS

Le "fort" Saint-Louis date de 1620, et remonte par conséquent aux premières années de la fondation de la Nouvelle-France.

En 1624, Champlain fit ouvrir un chemin "commode" (la côte de la Montagne) pour remplacer l'étroit sentier qui conduisait de l'habitation (basse ville) au fort Saint-Louis, "sur la hauteur", et il fit aussi "continuer" les travaux du fort.

L'habitation de la basse-ville fut démolie cette même année (1624), et une nouvelle, plus spacieuse, fut commencée dans les premiers jours de mai. Disons en passant, et en courant comme chat sur braise, que certains savants se sont quelque peu mêlés à ce sujet, et ont confondu le "fort" avec "l'habitation", la haute ville avec la basse.

En 1626, Champlain fit abattre le fort construit en 1620, et il le remplaça par un autre plus spacieux. "La ruine du petit fort servit en partie à refaire le plus grand, qui était édifié de fascines, terres, gazons et bois."

C'est dans ce fort, construit en 1626, que mourut l'illustre fondateur de Québec, dont Laure Conan, dans son nouveau livre : *À l'œuvre et à l'épreuve*, nous a montré la grande figure, toute rayonnante de foi, de génie et de patriotisme.

Charles Huaut de Montmagny, successeur de Champlain, fit reconstruire le fort Saint-Louis, et, cette fois, en pierre solide. Les travaux occupaient l'emplacement de l'extrémité nord-est de notre terrasse Frontenac actuelle, c'est-à-dire le sommet du rocher que l'on gravit maintenant au moyen d'un ascenseur. Le château, résidence du gouverneur, s'élevait dans l'enceinte du fort, de même que plusieurs autres constructions.

M. de Montmagny était chevalier de Malte. La pierre trouvée dans la cour du "château" en 1784, et que l'on peut voir aujourd'hui dans le mur voisin de l'école normale-Laval, porte la croix de cet ordre et le millésime 1647.

Le comte de Frontenac (Louis de Buade) fit aussi subir d'importantes modifications au fort Saint-Louis, après y avoir soutenu victorieusement le mémorable siège de la ville de Québec par la flotte de l'amiral William Phipps, au mois d'octobre 1690.

Au commencement du dix-huitième siècle sous le gouvernement du marquis Philippe de Vaudreuil, d'habiles ingénieurs, Le Vasseur, Chaussegros de Léry et quelques autres, firent exécuter à Québec, d'après les plans de Vauban et les leurs propres, des fortifications considérables dont on a peu d'idée aujourd'hui. En 1711, des redoutes, bastions, etc., étaient disséminés ça et là, sur les hauteurs du cap Diamant et des Buttes de Neveu, au Palais, près de la rivière Saint-Charles, au Sault-au-Matelot et sur la rive même du Saint-Laurent, à la basse-ville, et de solides retranchements ceinturaient la ville entière. Le fort Saint-Louis, qui était en même temps une résidence, dut perdre dès lors de son caractère presque exclusivement militaire.

Sous le régime anglais, le mot *fort* n'est plus employé pour désigner l'édifice occupé par les gouverneurs. Les premières ordonnances publiées après l'Acte de Québec sont datées du *château* Saint-Louis : "en la Chambre du Conseil, au Château Saint-Louis, en la ville de Québec."

Le château fut habité par les gouverneurs anglais aussitôt après la cession du pays ; et le Conseil Législatif, après l'Acte de Québec de 1774, et le Conseil Exécutif, après la Constitution de 1791, y tinrent leurs séances.

En 1808, une somme de sept mille louis fut votée par le Parlement du Bas-Canada pour le réparer. Il fut haussé d'un étage et considéra-

blement agrandi. Quatre ans plus tard, une somme additionnelle de sept mille neuf cent quatre-vingts louis fut votée pour payer "le déficit dans la dépense de la réparation." *Nil novi sub sole.*

Le "château neuf," comme on appela le château Saint-Louis après sa restauration, mesurait deux cents pieds sur quarante. Au rez-de-chaussée tenait une vaste galerie qui était comme suspendue au-dessus du "précipice." Le toit était couvert en fer-blanc.

Cet imposant édifice fut détruit par le feu le 23 janvier 1834. Lord Durham en fit raser les ruines en 1838, et fit recouvrir l'emplacement d'une plate-forme à laquelle on donna son nom. Le gouvernement du Canada-Uni, en 1854, dépensa £4,209.92 à agrandir et améliorer cette plate-forme et à réparer les murs du jardin avoisinant.

Le nom du fort ou du château Saint-Louis revient à chaque instant dans nos annales historiques. Pendant deux siècles il est mêlé à la plupart des événements civils et militaires de la colonie. L'emplacement même qu'occupait l'ancien fort, sur le rocher de Québec, est considéré comme une terre sacrée par tous les Canadiens. C'est là qu'un monument sera bientôt élevé à la mémoire de Samuel de Champlain, le "Père de la Nouvelle-France," et j'exprime ici le vœu que l'artiste qui donnera le dessein de ce monument soit à la hauteur de sa grande tâche et produise une œuvre qui soit à l'honneur de la nation canadienne et son immortel fondateur.

(La fin au prochain numéro)

CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE

FORT KENT (MAINE), juin 1892.

Monsieur le Rédacteur,

Entre autres compliments au sujet de ma chanson patriotique, *Le Canada*, j'ai reçu cette observation, qui a sa raison d'être, assurément, que j'aurais dû y intercaler un couplet pour les dames, et que cette lacune doit être comblée.

La chanson patriotique de sir George-Etienne Cartier :

Comme le dit un vieil adage, etc.

contient en effet, à l'honneur des dames, un couplet fort joli, fort délicat et fort apprécié. Il est naturel que les hommes du monde qui veulent chanter ma chanson désirent y trouver un couplet de cette nature.

Puisqu'on le désire, je propose le couplet suivant, que l'on pourra chanter :

Voulez-vous voir femmes modèles ?
Le Canada montre ses belles !

F.-X. BURQUE, ptre.

Trois animaux ont droit d'en vouloir à la nature et aux hommes :

L'éléphant, parce qu'on l'a trompé ;
Le chien, parce qu'on lui a fait une niche ;
Et la girafe, parce qu'on lui a monté le cou.

* *

Entre pêcheurs à la ligne :

—Et la petite Marcelle, qu'est-ce qu'elle devient ?

—Elle épouse un poète.

—Ça ne m'étonne pas.

— ???

—Les femmes, vois-tu, c'est comme les poissons, on les prend avec des vers.

AUCUNE AUTRE Sarsaparille ne possède la combinaison, la proportion, le procédé qui distinguent la Sarsaparille de Hood.